CONSEIL QUÉBÉCOIS DES PLANTES FOURRAGÈRES

CAPERN – 027M
C.G. – Examiner les impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement

Le secteur fourrager québécois

Mémoire déposé pour le Mandat

« Examiner les impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement, ainsi que les pratiques de remplacement innovantes disponibles et à venir dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, et ce en reconnaissance de la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois »

Le 19 juillet 2019

CONSEIL QUÉBÉCOIS DES PLANTES FOURRAGÈRES

Le CQPF est un organisme indépendant et sans but lucratif, fondé en 1987 et incorporé en 1989. En 2011, il a intégré la Table filière des plantes fourragères et nomme en 2013, un comité, le Forum foin de commerce, pour favoriser le développement du commerce des produits fourragers. Le CQPF est membre de l'Association canadienne pour les plantes fourragères.

La mission du CQPF est de promouvoir et de représenter l'Industrie des plantes fourragères, englobant les secteurs de la production, de la conservation, de la transformation et de la commercialisation des plantes fourragères et des produits fourragers.

Le CQPF a, pour le secteur, élaboré la seconde planification stratégique 2018-2022. Dans cette planification, cinq objectifs ont été retenus :

1-Accroître et améliorer l'utilisation des plantes fourragères dans la régie des troupeaux

2-Créer une structure de concertation et de coordination en formation, recherche et transfert technologique –Pôle d'expertise.

3-Soutenir le développement du commerce de plantes et produits dérivés

4- Soutenir le développement et l'utilisation des plantes pérennes présentant des potentiels. On fait référence aux biens et services environnementaux et au potentiel de développement de la bio-industrie.

5-Soutenir et promouvoir le secteur des plantes fourragères

Résumé

Le CQPF considère pertinent de déposer un mémoire auprès de la commission pour mettre en perspective l'importance de cette culture en rotation avec les cultures annuelles. Certes, la production fourragère n'est pas « une pratique de remplacement innovante à venir », mais elle constitue une très bonne ancienne pratique qui mérite qu'on lui accorde beaucoup plus d'attention. Elle demeure l'aliment à privilégier pour le bétail et contribue à la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois. En rotation, la culture fourragère pérenne favorise les cultures subséquentes et constitue un maillon important au maintien de la qualité des sols au Québec. Malheureusement, les surfaces fourragères pérennes sont en diminution depuis plusieurs années. Avec la possibilité de développer cette culture sur les marchés d'exportation, pour l'alimentation du bétail et pour ses bienfaits environnementaux le CQPF et ses partenaires travaillent à faire reconnaître l'importance de cette culture et à maintenir et si possible augmenter les surfaces fourragères pérennes au Québec.

CONSEIL QUÉBÉCOIS DES PLANTES FOURRAGÈRES

Exposé

Un bilan environnemental très positif

Dans la planification stratégique du secteur fourrager, au chapitre 5 intitulé *DES BIENS ET SERVICES ENVIRONNEMENTAUX MAJEURS*, on fait mention que *« Les productions fourragères utilisent peu de pesticide pour leur production. Cette faible utilisation contribue à minimiser le risque de contamination des cours d'eau et de la faune qui loge en grande quantité dans les prairies et pâturage du Québec. »*

La démonstration n'est plus à faire sur la pertinence des espèces fourragères pérennes pour leur potentiel d'améliorer la santé des sols et constituer un important puits de carbone. Ce n'est certainement pas la seule action pour régler les problèmes de gaz à effet de serre, mais certainement une importante avenue. Encore plus, si les espèces fourragères pérennes trouvent leur utilité dans la bio-industrie.

Voici un extrait d'une lettre rédigée par le comité plantes fourragères du Centre de référence en agriculture et en agroalimentaire du Québec (CRAAQ) adressée au CQPF.

« Comme vous le savez, les plantes fourragères pérennes représentent toujours près de 45 % des surfaces cultivées au Québec. Elles constituent un aliment de qualité parfaitement adapté aux besoins nutritionnels des ruminants en productions laitière, bovine, ovine et caprine. Les plantes fourragères pérennes permettent de réduire un des plus importants postes de dépense de la production laitière et bovine, soit les coûts d'alimentation.
De plus, leur culture apporte de nombreux bénéfices environnementaux :
1) les plantes fourragères pérennes jouent un rôle crucial pour préserver et même améliorer la qualité des sols;
2) elles limitent l'érosion des sols vers les cours d'eau;
3) elles permettent la séquestration du carbone;
4) elles favorisent la biodiversité et
5) elles contribuent à la mise en valeur du paysage de nombreuses régions du Québec.
L'utilisation de plantes fourragères pérennes dans les rotations contribue à augmenter la performance des cultures annuelles tout en limitant les pertes d'éléments nutritifs vers l'environnement, favorisant ainsi la durabilité des systèmes de production. Même si elles sont principalement produites et utilisées à la ferme, les plantes fourragères pérennes sont de plus en plus commercialisées sous forme de foin sur les marchés domestiques et internationaux. Leurs ventes ont triplé depuis 10 ans et atteignaient 160 M$ en 2016.
.
Les membres du Comité plantes fourragères du CRAAQ souhaitent que les producteurs agricoles soient davantage sensibilisés aux nombreux bénéfices liés à l'ajout de plantes fourragères pérennes dans les rotations des cultures. Les membres souhaitent aussi que des efforts additionnels de recherche, de développement et de transfert technologique soient déployés et mieux intégrés afin de faire face aux défis actuels et à venir, notamment ceux liés aux changements climatiques.»

Des sols en santé permettent aux plantes de mieux se développer et nécessite moins d'apports en intrants chimiques.

On peut également mentionner que la production fourragère s'inscrit de façon quasi incontournable dans un système de rotation de cultures biologiques en aidant dans le contrôle des mauvaises herbes, l'amélioration de la structure des sols et de la biodiversité sans négliger l'apport azoté des légumineuses fourragères pour les cultures subséquentes.

Malheureusement, des surfaces en diminution

En 2016, 16917 exploitations agricoles produisaient des fourrages sur une superficie de 1,03 millions d'hectares. Ces surfaces sont réparties en foin cultivé, maïs fourrager, pâturages cultivés ou ensemencés, terres naturelles pour le pâturage. Depuis plusieurs années, le nombre d'exploitations produisant des fourrages et les superficies sont en constante diminution. De 2006 à 2016, tandis que la production fourragère occupait 14 % de superficie en moins (de 1.22 million d'hectares à 1.03 million d'hectares[1]), les superficies en grains croissaient de 3 %. Pour plusieurs raisons, cette situation nous interpelle, mais on peut résumer en disant que si on ne s'en occupe pas, cette diminution aura incontestablement un impact sur le développement durable de l'agriculture soit au niveau économique, environnemental et social.

Graphique 1 : Nombre d'exploitations par secteur de production, 2006 à 2016

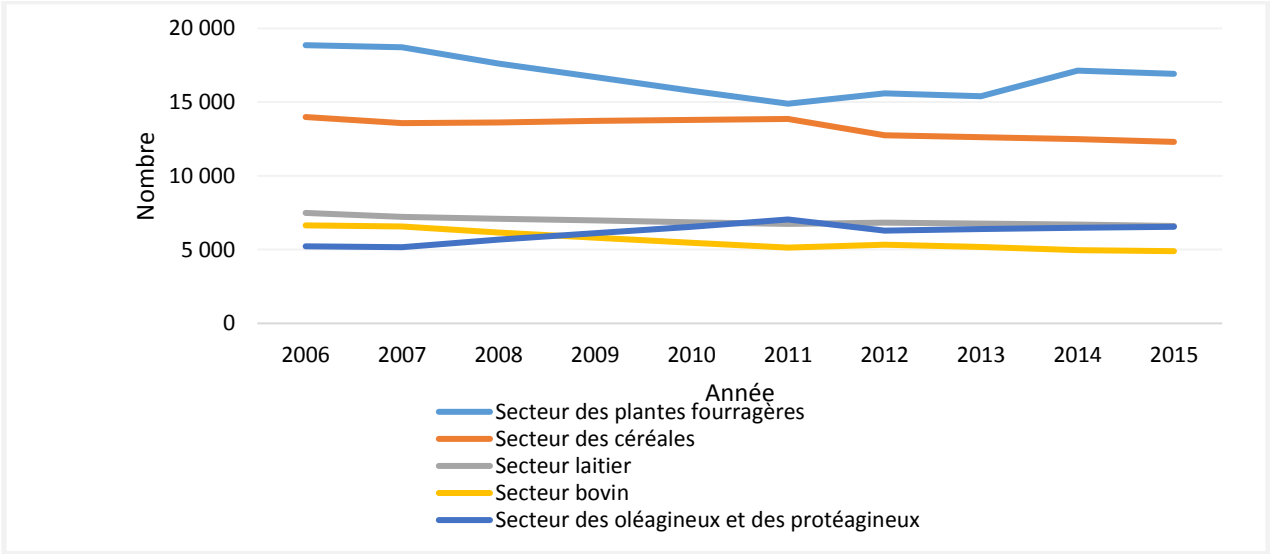

Source :
- Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec, édition 2016 et autres années.
Adresse Internet :
http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/agriculture/profil-industrie-bioalimentaire.html

Les défis sont grands, car peu d'importance a été accordée à ce secteur dans les dernières années, mais une action concertée mènera, selon nous, à de grands changements.

La production fourragère occupe encore près d'1 million d'hectares, mais aucune structure n'est mise en place pour en assurer et concerter la recherche. Elle occupe encore la première place dans les superficies cultivées, mais n'est la priorité de personne dans les centres de recherche et les universités québécoises. À plusieurs reprises, on a constaté l'absence de concertation et de coordination dans les actions des intervenants dans les domaines de la recherche, de la formation et du transfert technologique.

Graphique 2 : Superficie fourragère du Québec, hectares, 2006 à 2016

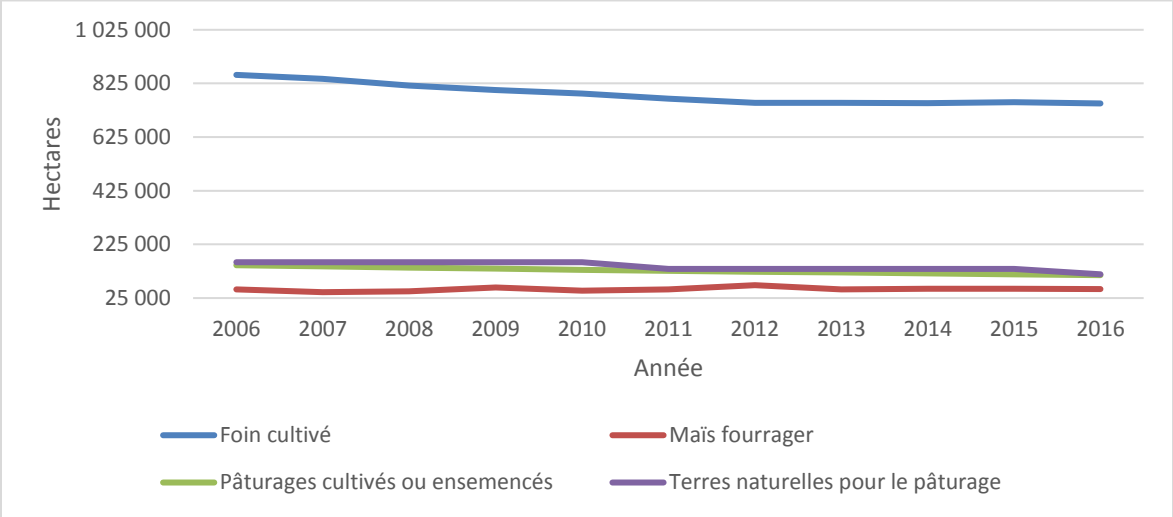

Sources :
- Statistique Canada. Tableau 001-0010 - Estimation de la superficie, du rendement, de la production et du prix moyen à la ferme des principales grandes cultures, en unités métriques, annuelles.
- Statistique Canada. Tableau 004-0203 - Recensement de l'agriculture, utilisation des terres, aux 5 ans.

C'est ce qui a mené à la démarche de création d'une structure de concertation et de coordination en formation, recherche et transfert technologique, le Pôle d'expertise en plantes fourragères qui, comme mentionné précédemment, est l'objectif 2 de la planification stratégique du secteur.

Le pôle d'expertise

Les mandats du pôle qui sera mis en place seront:

-Assumer un rôle de leadership et de concertation

-Assurer que les besoins de recherche soient comblés

-Assurer que les besoins de transfert technologique soient comblés

-Contribuer à la formation des intervenants et des producteurs

-Soutenir les initiatives de développement

La création de cette nouvelle structure nécessitera la collaboration financière de l'ensemble des organisations œuvrant dans le secteur fourrager. Nous sommes persuadés que sa mise en place permettra de maintenir un dynamisme dans le secteur contribuant à hausser les surfaces en cultures et répondre aux besoins du marché.

Les besoins en foin pour le commerce sont en augmentation

Le conseil québécois des plantes fourragères (CQPF) a concrétisé son engagement envers le foin de commerce en recommandant au MAPAQ la mise sur pied, en 1999, de la Table filière des plantes fourragères. Il s'en est suivi, en 2013, la création du Forum québécois du foin de commerce, voué à collaborer avec la filière des plantes fourragères et à la dynamiser. Si le CQPF s'est investi à ce point dans ce créneau, c'est que les administrateurs ont reconnu le potentiel économique de cette culture commerciale. Ils ont également reconnu la contribution importante que recèle cette production sur le plan socioéconomique et en vue d'une saine diversification.

Une croissance des recettes

Les recettes monétaires du marché issues de la vente de fourrage ont triplé en 10 ans. Elles sont passées de 51M$ en 2007 à 160M$ en 2016 autant en raison d'une hausse des prix que des volumes commercialisés. La valeur des fourrages exportés par le Québec en 2016 a été de 19M$[1].

Graphique 10 : Évolution des recettes monétaires ($) par année, provenant du marché du foin[1]

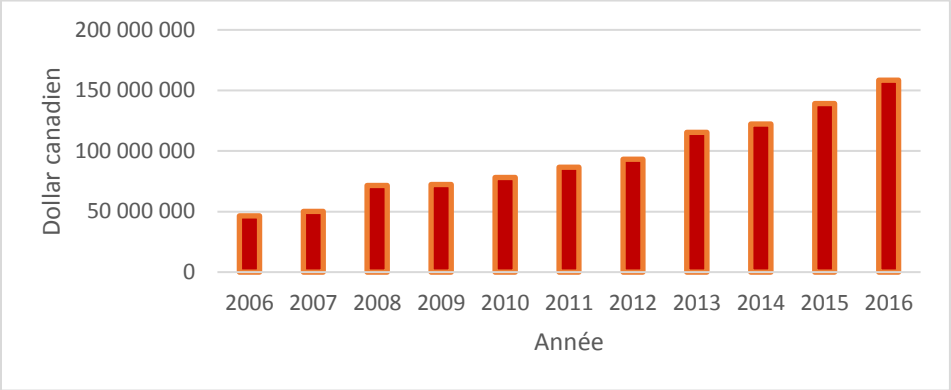

[1]Foin : Foin et trèfle
Sources : Statistique Canada. Tableau 002-0001 - Recettes monétaires agricoles, annuel (dollars) Globe Trade Atlas. Canada Exportation à destination de Le Monde (Export Values : total des) Via Province: Québec, Produit : ZDPCI_fourrage et paille, Produit : ZDPCI_semence de fourrage, 2006 à 2016.

Les défis du secteur

La demande, autant sur le marché intérieur qu'extérieur excède de façon importante l'offre. Ce n'est pas conjoncturel, mais structurel, la tendance lourde étant la diminution des superficies en plantes fourragères. Bien que les épisodes de sécheresse des dernières années aient empiré la

situation, les entrepreneurs/commerçants ont, depuis des années, de la difficulté à s'approvisionner. Ils doivent acheter du foin de l'Ontario, des Maritimes et des provinces de l'Ouest canadien pour combler les besoins.

Le secteur anticipe que cette rareté favorise l'augmentation de la production par de nouvelles entreprises agricoles.

Une production profitable…à reconnaître et à encourager

L'augmentation de l'approvisionnement en foin de qualité commerciale passera par la reconnaissance de cette production, pour sa contribution à la pérennité des terres, au développement du potentiel des territoires, la mise en valeur des terres en friches et ainsi l'augmentation des superficies en culture, dans le respect de l'environnement. Cette reconnaissance passera également par de l'aide aux investissements en infrastructures-entrepôts, équipements de fenaisons, etc.

Les terres sous cultures pérennes de plantes fourragères contribuent grandement à une meilleure qualité de l'eau et de l'environnement en général; peu de ruissellement, peu de pesticides utilisés. Il n'y a pas d'information pour quantifier les pesticides utilisés dans le secteur fourrager, mais en considérant que l'application d'herbicide se fait qu'à l'année d'implantation sur une culture qui dure plus de 5 ans en production, on déduit facilement que la quantité appliquée sur la période de production complète (plus de 5 ans) est moindre comparativement à des cultures annuelles qui en nécessite chaque année. Les espèces fourragères pérennes sont d'excellente culture pour mettre en rotation et améliorer la santé des sols.

Stimuler la production de foin de commerce peut se faire par des programmes appropriés et ainsi favoriser les approches concertées pour protéger la santé et l'environnement.

Vous pouvez constater que le secteur fourrager est dynamique, désire reprendre sa place, améliorer son image et mettre en valeur toute son importance. Il semble que nos efforts portent fruit et qu'on voit et on sent que la relève agricole tire profit du secteur fourrager pour partir leur propre entreprise.

La production fourragère pérenne est une des façons à privilégier pour permettre à notre agriculture de prospérer dans un développement durable.

Alphonse Pittet, Producteur laitier

Président du Conseil québécois des plantes fourragères (CQPF)

[1] Portrait Diagnostic sectoriel de l'industrie des plantes fourragères, 2018